

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 23 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois d'octobre à quinze heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le treize octobre deux mil vingt-trois.

Présents : Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Patrick BUTTNER - Patrice CHASSERY - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jean-Luc KLEIN - François LECESTRE (suppléant de Philippe LENOIR) - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Gérard MICHAUT - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Chantal ROYER - Gilles SACKPEY - Richard ZEIGER

Absents : Daniel ALLANIC - Jérôme DELAVault - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Jorge GUILHOTO - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN - Didier IDES - Michaël LAVENTUREUX - Jean-Luc LEGER - Véronique MAISON - Lionel MION - Joël NAIN - Patrick OFFREDI - Denis POUILLOT - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN - Justin SAFFROY (suppléant de Frédéric GUEGUEN)

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Patrick BUTTNER

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	28
Nombre de suffrages exprimés :	27
Votes Pour :	27
Votes Contre :	-
Abstentions :	01
Ne prennent pas part au vote	-

N° 78/2023

Objet : Autorisation de la SEM Yonne Énergie à prendre une participation dans la SEM Nièvre Énergies

Monsieur le Président rappelle que la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS) a apporté des précisions sur les prises de participation d'une SEM dans le capital d'une société commerciale.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, toute prise de participation directe ou indirecte d'une SEM dans le capital d'une société doit faire l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales actionnaires disposant d'un siège d'administrateur.

Pour mémoire, le SDEY est actionnaire de la SEM Yonne Énergie à hauteur de 83 % du capital, et détient à ce titre neuf postes d'administrateur.

Comme l'autorise la loi, il est proposé aujourd'hui de régulariser la prise de participation de la SEM Yonne Énergie dans une société d'économie mixte dont l'objet social est équivalent : la SEM Nièvre Energies.

La SEM Nièvre Energies, fondée en 2012 puis recapitalisée en 2020, présente les caractéristiques suivantes :

- Capital de 1 740 000 € en 2012, puis 2 188 000€ en 2020 ;
- Prise de participation de la SEM Yonne Energie à hauteur de 4,57% soit 100 000€ ;
- La prise de participation de la SEM Yonne Energie au capital de la SEM Nièvre Energies manifeste la volonté commune des 2 structures de travailler au service de leurs territoires dans un esprit d'échange au sein de leur région commune d'appartenance, la Bourgogne-Franche-Comté ;
- Le Plan d'affaires de la SEM Nièvre Energies comprend plusieurs projets en développement et en prospection. Elle a des ombrières et toitures photovoltaïques en service, ainsi qu'une microcentrale hydroélectrique. La structure détient des parts dans 6 sociétés de production d'énergie dont 4 SEM (y compris la SEM Yonne Energie).

Après en avoir délibéré, le comité départemental, par 27 voix pour et 1 abstention de Monsieur Gilles SACKPEY :

- **Approuve** la prise de participation de la SEM Yonne Énergie dans la SEM Nièvre Energies.

Fait et délibéré en séance

Le 23 octobre 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY